

Comité exécutif du 12 mars 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon de la mairesse, le 12 mars 2018.

PRÉSENTS : Mme Josée Néron, mairesse, M. Jonathan Tremblay, vice-président et M. Marc Bouchard, conseiller.

PRÉSENTS

PAR TÉLÉPHONE : MM. Raynald Simard et Carl Dufour.

ABSENTS : Aucun

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Michel Potvin ainsi que M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 8 h 30, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN RÉOLUTION DE VENTE, REMISE EN ÉTAT DES PARTIES, DÉLAISSEMENT FORCÉ ET DOMMAGES INTÉRÊTS - VERSEMENT;

VS-CE-2018-290

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saguenay a confié à Cain Lamarre, par la résolution VS-CE-2018-9, adoptée lors de la séance du 16 janvier 2018, le mandat d'entreprendre tous les recours nécessaires afin d'exercer la clause résolutoire prévue au contrat de vente du Carrefour Racine à 9277-5527 Québec inc.;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la clause résolutoire, une somme de 134 000 \$ doit être versée à Cain Lamarre en fidéicomis, sous le numéro d'ordre A0-2018-03-12-01;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay verse à Cain Lamarre en fiducie la somme de 134 000 \$;

ET QUE les fonds requis soient puisés dans le poste budgétaire de réclamations du Service des affaires juridiques et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 8 h 40.

MAIRESSE

GREFFIÈRE